

750 ans du Béguinage de Breda

Le Béguinage de Breda fête cette année son 750^e anniversaire. La date officielle est le 22 mars 1267, le jour où le Seigneur de Breda fait don aux béguines de terrains pour l'aménagement d'un béguinage avec église et cimetière. Ce don prouve qu'il existait déjà dans cette ville un lien réel entre ces béguines. Dans ce cercle fermé de personnes on a donc gardé le souvenir que la communauté des béguines de Breda est née en 1240, sinon en 1246. Il en est aussi fait mention dans des lettres de béguines datant d'il y a quelques siècles.

En soi, la création d'un béguinage en ce temps-là n'attirait pas l'attention. Walter Simons, dans son livre renommé *Cities of ladies*, signale que dans les années 1240-1280 des communautés de béguines sont nées dans une centaine de lieux aux Pays-Bas. Elles constituaient une partie de la vie spirituelle. Ce qui est plus étonnant c'est que le Béguinage de Breda a fort longtemps survécu. Il faisait partie du dernier petit groupe de béguinages où vivaient encore des béguines après 1970.

Pourquoi ce béguinage a-t-il survécu si longtemps ?

Pas du fait que c'était une grande institution. C'était un béguinage relativement petit où vivaient en moyenne une quarantaine de béguines. Les béguinages belges étaient bien plus grands, de même qu'aux Pays-bas le Béguinage de Bergen op Zoom était deux fois plus grand et celui de Bois-le-Duc quatre fois.

Le Béguinage de Breda a si longtemps survécu grâce à la protection toute particulière de la maison des Nassau, dont il a bénéficié. Le fait que la noblesse locale soutienne les béguines était plutôt la règle que l'exception. N'oublions pas que l'endroit cédé par le Seigneur de Breda était situé à côté de son château. Cependant deux circonstances particulières ont joué et jouent encore un rôle à Breda :

En 1535 le Béguinage, situé près du château, a dû être déplacé à la demande du Seigneur, à l'endroit actuel, ce qui amena de longues négociations et pour finir une entente formelle, réglant le déménagement mais également le fait que le Seigneur de Breda s'engageait, au nom de ses successeurs, de prendre la communauté des béguines sous sa protection. On peut donc dire que cette protection était formalisée dans un contrat.

En plus, ce qui est important, c'est qu'un des descendants, Guillaume d'Orange-Nassau, prit la direction lors de la révolte, gagnée, des Néerlandais contre les Espagnols, grâce à quoi le prestige de la maison des Orange-Nassau augmenta, qu'elle devint finalement la famille la plus puissante des Pays-Bas, et, comme nous savons, que la famille Royale actuelle en fait également partie. Il est évident que s'il y a une famille qui pouvait et qui peut les soutenir, c'est bien cette famille-là.

Ceci explique pourquoi le Béguinage de Breda s'est maintenu sans interruption durant 750 ans. Il y a eu deux périodes de floraison, une dans la seconde moitié du 17^e et l'autre dans la seconde moitié du 19^e siècle, lorsqu'on comptait plus de cinquante béguines. Dans toute la période de l'existence du béguinage il y a eu environ 900 femmes dont 319 sont encore enterrées dans le sol de cette église, qui faisait partie du Béguinage après le déménagement, de 1535 à 1648, année où elle a dû être définitivement cédée aux protestants. Le déclin de la population du Béguinage a démarré en 1910, ce qui est étonnant du fait que la croissance dans les congrégations religieuses était encore très forte et a duré jusqu'en 1960. Sans doute la formule de béguine était-elle moins attirante. Il n'y a jamais eu à Breda de décision officielle disant qu'il n'était plus possible d'y vivre comme béguine. C'était un fait accompli, qui a été accepté.

C'est quelque peu étonnant que la vie de béguine se soit éteinte, étant donné que la vie dans une communauté comprenait des aspects qui s'accordent bien avec l'époque actuelle

- Une béguine était une femme qui gagnait sa vie, gardait sa fortune et était libre de quitter la communauté.
- En vivant ensemble dans une communauté, les béguines se sécurisaient, et s'entraidaient.
- Elles choisissaient elles-mêmes la supérieure qui était chargée de la direction du béguinage.
- Les béguines étaient attachées à l'Eglise Catholique Romaine, mais tenaient à distance cette église dirigée de façon patriarcale.

Lorsqu'il était évident qu'il n'y aurait plus de béguines au Béguinage de Breda, cela a amené quelque discussion concernant la question de savoir ce qu'il représentait encore en tant qu'institution. Il est bon de se réaliser que lorsque la communauté en 1267 obtint des biens et y construisit un béguinage et une église, il y avait une personne morale qui était propriétaire des biens et des bâtiments. Ces biens n'étaient pas la propriété des béguines et quand une béguine décédait sa famille n'héritait pas de sa maison. Le béguinage et tous ses biens constituaient un patrimoine séparé qui appartenait à la personne morale "Begijnhof Breda". Cette personne morale a toujours continué à exister jusqu'à aujourd'hui. Au cours des siècles les statuts en ont régulièrement été modifiés. Citons à ce propos la modification des statuts de 1967 qui est d'importance, car à ce moment-là la supérieure et le curé sont convenus que la direction future du Béguinage après son décès à elle reviendrait à un nombre de personnes/ laïques de Breda et environs.

La personne morale "Begijnhof Breda" a eu son propre conseil durant 750 ans et est restée entièrement propriétaire de tous ses biens, dont évidemment le béguinage même. Les archives du Béguinage de Breda remontent à l'année 1267, alors que par exemple l'administration financière et les livres de comptes sont toujours disponibles depuis 1500 à aujourd'hui.

Cette situation confère une position particulière au Béguinage de Breda. Dans la région linguistique allemande il y a eu beaucoup de béguinages, mais ceux-ci ont tous disparus lors de la Réforme. Tous les bâtiments ecclésiastiques en France et en Belgique, dont font aussi partie les béguinages, ont été expropriés vers les années 1800 et sont devenus propriété de l'état. De même aux Pays-Bas presque tous les béguinages ont été expropriés et fermés au 17^e siècle, à l'exception cependant du béguinage de Breda, ainsi que – mais d'une autre manière – le béguinage d'Amsterdam.

Cette position exceptionnelle de ces deux derniers béguinages existants, datant du Moyen âge, nous oblige à des responsabilités bien particulières. Nous avons constaté avec beaucoup d'intérêt et d'appréciation que ci et là en Europe il y a des initiatives qui ont abouti à une renaissance du mouvement de béguines sous une forme moderne. Nous pensons qu'un tel mouvement, étant donné les caractéristiques que j'ai évoquées, s'harmonise parfaitement avec notre temps. Il existe certainement des possibilités de renaissance.

Sur notre site web, sous le titre « kenniscentrum » on trouvera des sites de tous ces nouveaux béguinages. Le présent colloque est repris dans le programme de notre jubilé, au cours duquel nous avons invité des représentants de ces nouveaux mouvements, pour leur permettre de se faire mutuellement connaissance.

Pour que ces contacts ne se perdent pas après cette journée, nous comptons pour l'avenir fonctionner comme secrétariat international pour tous ces nouveaux béguinages. Ce secrétariat international ne devrait pas être géré par nous uniquement. L'idée serait qu'un représentant de tous les nouveaux béguinages de chaque pays soit chargé de rejoindre ce secrétariat, et que l'ensemble des représentants en constitue la direction. Cette dernière pourrait alors prendre des décisions concernant le fonctionnement de ce secrétariat, mais évidemment aussi concernant la question à quels critères un béguinage doit répondre pour pouvoir accéder à cette organisation.

La direction pourrait aussi se pencher sur la possibilité d'organiser un congrès à l'avenir, d'éditer une revue digitale, de concevoir et de tenir à jour un site sur la toile, et plus généralement de créer des occasions de contacts entre les mouvements de béguines des différents pays. Sans doute serait-il recommandable de doter le secrétariat international de personnalité morale, comme par exemple une fondation de droit néerlandais. Les représentants ci-avant mentionnés pourraient fonctionner en tant que conseil.

J'espère que cette journée donnera l'occasion de discuter de la suggestion, ayant comme résultat la formation d'un conseil provisoire, afin de pouvoir, ensemble et en bonne entente réaliser les premiers pas.

Mr. drs. E.C.M. Wagemakers